



LEGENDE

- Limite communale
- Limite de zone
- Espace boisé classé à protéger, à conserver ou à créer au titre de l'article L.130-1 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé au titre de l'article L.123-1-5(8°) du Code de l'Urbanisme (voir plan de détail n°4d)
- Espace boisé, haies, alignements d'arbres à conserver au titre de l'article L.123-1-5(7°) du Code de l'Urbanisme
- Secteurs soumis à des risques naturels, où les constructions sont interdites au titre de l'article R.123-11(b) du Code de l'Urbanisme
- Éléments du petit patrimoine (puits, calvaires, porches, chapelle,...) à protéger au titre de l'article L.123-1-5(7°) du Code de l'Urbanisme
- Partie visible sur un autre plan
- A** Zone agricole
- N** Zone naturelle à protéger
- Nn** Secteur naturel de protection totale (Site Natura 2000)

URBA-SERVICES 83, rue de Tilloy - BP 401 - 60004 BEAUVAIS CEDEX
 CABINET DE CONSEILS EN URBANISME Téléphone : 03.44.45.17.57
 Fax : 03.44.45.04.25

Commune de
CATHEUX

PLAN LOCAL
D' URBANISME

APPROBATION Vu pour être annexé à la délibération en date du :
 06 JUNI 2013

4b

REGLEMENT GRAPHIQUE
PLAN DE DECOUPAGE EN ZONES "Territoire communal"